

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité - Travail – Progrès



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE
BP : 628 Niamey – Niger

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
TECHNOLOGIQUE

*Fonds d'Appui à la Recherche Scientifique et à l'Innovation
Technologique*

Appel à projets FARSIT 2025

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique (MES/R/IT) lance un appel à projets dans le cadre du FARSIT, un **Fonds compétitif** dont les modalités de gestion sont fixées par Décret N° 2024 –323/P/CNSP/MES/R/IT du 14 mai 2024.

Période de dépôt des projets : **du 07/08/2025 au 26/09/2025 à 18h**

Transmission des projets aux rapporteurs par le président du comité de sélection : **04/10/2025**

Période de présentation (PPT) par les porteurs des projets devant le comité de sélection : **du 20/10/2025 au 31/10/2025**

Les dossiers de candidature sont à déposer sous formats papier au secrétariat de la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation Technologique (DGRIT) du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, sous réserve d'une fiche de recevabilité des dossiers. Les dossiers recevables sont à envoyer sous format PDF à info.farsit@gmail.com

NB : seuls les candidats retenus seront contactés

I. Thématiques de recherche concernées

Le FARSIT vise à soutenir des projets de recherche présentant un intérêt socio-économique, ainsi qu'à renforcer les capacités des institutions, des équipes et des laboratoires en ce qui concerne les activités de recherche et développement et l'innovation technologique. Le présent appel à propositions s'appuie sur les résultats de l'atelier national d'identification des besoins en recherche tenu du 23 au 25 juillet 2024 à Dosso. Son champ d'application est conçu pour générer des propositions portant sur les thèmes prioritaires identifiés dans les quatre pôles thématiques retenus.

Pôle thématique 1 : Souveraineté et systèmes alimentaires résilients

Parmi les enjeux clés, les thèmes suivants pourront faire l'objet de propositions de recherche :

- Systèmes intégrés de production (végétale, animale et halieutique) ;
- Systèmes d'irrigation et cultures maraichères ;
- Transformation, qualité nutritionnelle, conservation et commercialisation des produits agricoles ;
- Valorisation économique durable des filières agricoles ;
- Gouvernance des systèmes agroalimentaires et biosécurité.

Pôle thématique 2 : Environnement et énergie

Parmi les enjeux clés, les thèmes suivants pourront faire l'objet de propositions de recherche :

- Forêts et Conservation de la biodiversité ;
- Changement climatique et Résilience ;
- Energie Renouvelable et Conventionnelle ;
- Pollution et Sauvegarde de l'Environnement ;
- Environnement Minier et Géologique ;
- Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Pôle thématique 3 : Société et culture

Parmi les enjeux clés, les thèmes suivants pourront faire l'objet de propositions de recherche :

- Population et Protection Sociale ;
- Jeunesse et Insertion socio-économique ;
- Gouvernance et Politiques publiques ;
- Promotion de l'identité culturelle.

Pôle thématique 4 : Santé

Parmi les enjeux clés, les thèmes suivants pourront faire l'objet de propositions de recherche :

- Paludisme
- Tuberculose
- VIH et hépatites virales
- Arboviroses

- Méningites bactériennes
- Infections respiratoires aiguës
- Maladies non transmissibles
- Médecine et Pharmacopée traditionnelles
- Télémédecine et Imagerie médicale.

II. Règles applicables à l'appel

La zone cible de cet appel correspond à l'ensemble du territoire du Niger. L'appel est ouvert aux enseignants chercheurs et chercheurs des Universités et autres institutions de recherche du Niger. L'équipe de recherche doit comporter au moins **un doctorant en thèse unique**. Le dépôt de plusieurs dossiers de demande par une même équipe de recherche n'est pas autorisé. Un même chercheur ne peut participer à plus d'une demande. **Le non-respect d'une de ces règles constitue un motif d'irrecevabilité des demandes concernées.**

III. Constitution du dossier

La liste constitutive des dossiers de demande est indiquée ci-dessous :

- Une fiche d'identification du projet dûment remplie précisant le titre du projet, l'identité du porteur et son institution de rattachement, les membres de l'équipe et leur institution de rattachement, la zone d'intervention, les pôle et thème de recherche ciblés ;
- Un résumé du projet ;
- Une présentation générale du projet : justification et contexte, état de connaissance sur le sujet, objectifs, résultats attendus, méthodologie et plan de travail, publics cibles et bénéficiaires, plan d'exploitation et diffusion des résultats acquis, chronogramme d'activités, fiche financière ;
- Les CV des membres de l'équipe de recherche ;
- Une lettre de soutien de l'institution de rattachement du porteur du projet.

L'ensemble de ces pièces doivent être regroupées dans **un fichier unique sous format PDF** en ce qui concerne l'envoi électronique.

IV. Modalités du financement des projets

La durée des projets ne doit pas excéder trois (3) ans. Le montant maximum par projet est de trente millions (30 000 000) francs CFA. Ce financement est destiné à l'achat des équipements acquis neufs, les frais de missions de terrain, l'achat de petits matériels, les analyses de laboratoire, l'acquisition de données, la prise en charge des étudiants sur la base du taux national alloué par l'ANAB.

Selon le cas, le financement sera versé en une ou plusieurs tranches sous réserve d'une évaluation positive des rapports d'étape et des pièces justificatives. La décision de financement fera l'objet d'une convention entre la DGRIT et l'institution du porteur du projet.

Professeur MAMADOU Saidou



FICHE D'IDENTIFICATION DE PROJET

TITRE DU PROJET	
IDENTITE DU PORTEUR ET SON INSTITUTION DE RATTACHEMENT	
LISTE DES MEMBRES DE L'EQUIPE DE RECHERCHE ET LEUR INSTITUTION DE RATTACHEMENT	
ZONE D 'INTERVENTION DU PROJET	
POLE DE RECHERCHE	
THEME(S) CIBLE(S)	
BÉNÉFICIAIRES	
DUREE DU PROJET	
RÉSUMÉ DU PROJET	

